

**Programme 2012**

**Rapport n° CP/2012/174**

**Service gestionnaire :**

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

**Résumé :**

Depuis 1996, les actions d'éducation à l'environnement s'inscrivent dans le cadre d'une politique concertée et identique entre les trois collectivités qui examinent chaque année les différents projets en termes de sensibilisation, formation, conception d'outils, équipements pédagogiques, investissement des structures ou encore animation du réseau.

**I. ACTIONS RELEVANT DE L'APPLICATION DES CRITÈRES CENTRES D'INITIATION À LA NATURE ET À L'ENVIRONNEMENT (CINE) ET STRUCTURES ASSIMILÉES :**

Selon les critères d'intervention votés en 2008 dans le cadre de la politique concertée avec la Région Alsace et le Conseil Général du Haut-Rhin, il est proposé d'apporter en 2012 un soutien financier pour les CINE et structures assimilées à hauteur de 70 000 € (Muttersholtz, Munchhausen, Strasbourg, Frohmuhl).

Conformément aux critères pour les CINE en voie de labellisation, pour la Grange aux Paysages (GAP), il est proposé une subvention de 42 000 €, soit 60 % du fonctionnement d'un CINE.

Dans ce cadre, il est proposé que notre assemblée intervienne pour l'ensemble des actions des trois CINE et des deux structures assimilées à hauteur de 322 000 € pour le fonctionnement selon le détail figurant en annexe.

**II. ACTIONS MENÉES PAR LES ASSOCIATIONS DU RÉSEAU :**

Il est proposé de poursuivre notre contribution à l'action de sensibilisation du réseau et d'intervenir à hauteur de 112 850 € pour le fonctionnement des associations et 10 820 € pour l'investissement, selon le détail figurant en annexe.

**III. FINANCEMENT DE L'ARIENA :**

Il est proposé de reconduire à l'identique la subvention :

- 66 850 € pour : les actions d'animation du réseau, projet pluriannuel et les projets du réseau, sensibilisation des collégiens à l'Agenda 21, duplication de l'outil « détermination des arbres » et création d'un outil pédagogique « eaux boues du cycle »
- 86 000 € pour le fonctionnement de l'association
- 13 300 € pour la conception d'outils « Malette pédagogique Cistude »

En cas d'accord de votre part, les crédits suivants seront à prélever sur les enveloppes budgétaires suivantes :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15170	65-6574-738	601 000,00 €	601 000,00 €	601 000,00 €
35372	204-20422-738	10 820,00 €	10 820,00 €	10 820,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

*- arrête le programme 2012 pour l'éducation relative à l'environnement, tel qu'il figure sur les tableaux annexés,*

*- décide d'attribuer aux bénéficiaires figurant sur ces mêmes tableaux des subventions d'un montant total de 601 000 € pour le fonctionnement et de 10 820 € pour l'investissement.*

*Les modalités de versement des subventions sont les suivantes :*

*1. Par dérogation au règlement financier du Département, le versement des subventions allouées aux bénéficiaires ci-après interviendra conformément aux modalités de versement prévues par les conventions financières 2012 : CINE de Muttersholtz, CINE de Munchhausen, Association SINE (ferme Bussière), SYCOPARC pour la Maison de l'Eau et de la Rivière du Donnenbach, Association Grange aux Paysages de Lorentzen, AGF pour la ferme pédagogique de Rhinau et ARIENA.*

*2. Conformément au règlement financier du Département :*

*- les subventions affectées à une action ou à un projet et les subventions affectées inférieures à un montant de 3 000 € seront versées en une fois dès cette délibération rendue exécutoire, aux bénéficiaires ci-après : Maison de la Nature Bruche Piémont, Association Saumon Rhin, Association pour la prévention de la pollution atmosphérique, Alsace Nature et GEPMA*

*- les subventions affectées supérieures à un montant de 3 000 € seront versées sur production d'un état récapitulatif des dépenses certifié exact par le bénéficiaire, accompagné d'une copie des factures acquittées ou pièces justificatives, aux bénéficiaires ci-après : Association Alter Alsace, Association Les Piverts, Association de la ferme éducative de la Ganzau et Ligue de protection des oiseaux*

*- la subvention d'investissement allouée à l'Association Les Piverts, hors convention, sera versée au fur et à mesure de l'avancement des travaux, au vu des factures acquittées produites ou d'un état des dépenses certifié.*

*La commission permanente autorise par ailleurs son Président à signer le moment venu les conventions financières 2012 à intervenir entre le Département et chacune des*

*structures du réseau suivantes : le CINE de Muttersholtz, le CINE de Munchhausen, l'Association SINE (ferme Bussière), le SYCOPARC pour la Maison de l'Eau et de la Rivière du Donnerbach, l'Association Grange aux Paysages de Lorentzen, l'AGF pour la ferme pédagogique de Rhinau, et l'ARIENA.*

Strasbourg, le 21/02/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL